

Carte d'exposition des sols au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

Arrêté du 09 janvier 2026 définissant les zones exposées
au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse
et à la réhydratation des sols argileux

"Porter à connaissance RGA"

ALAINCOURT-LA-CÔTE



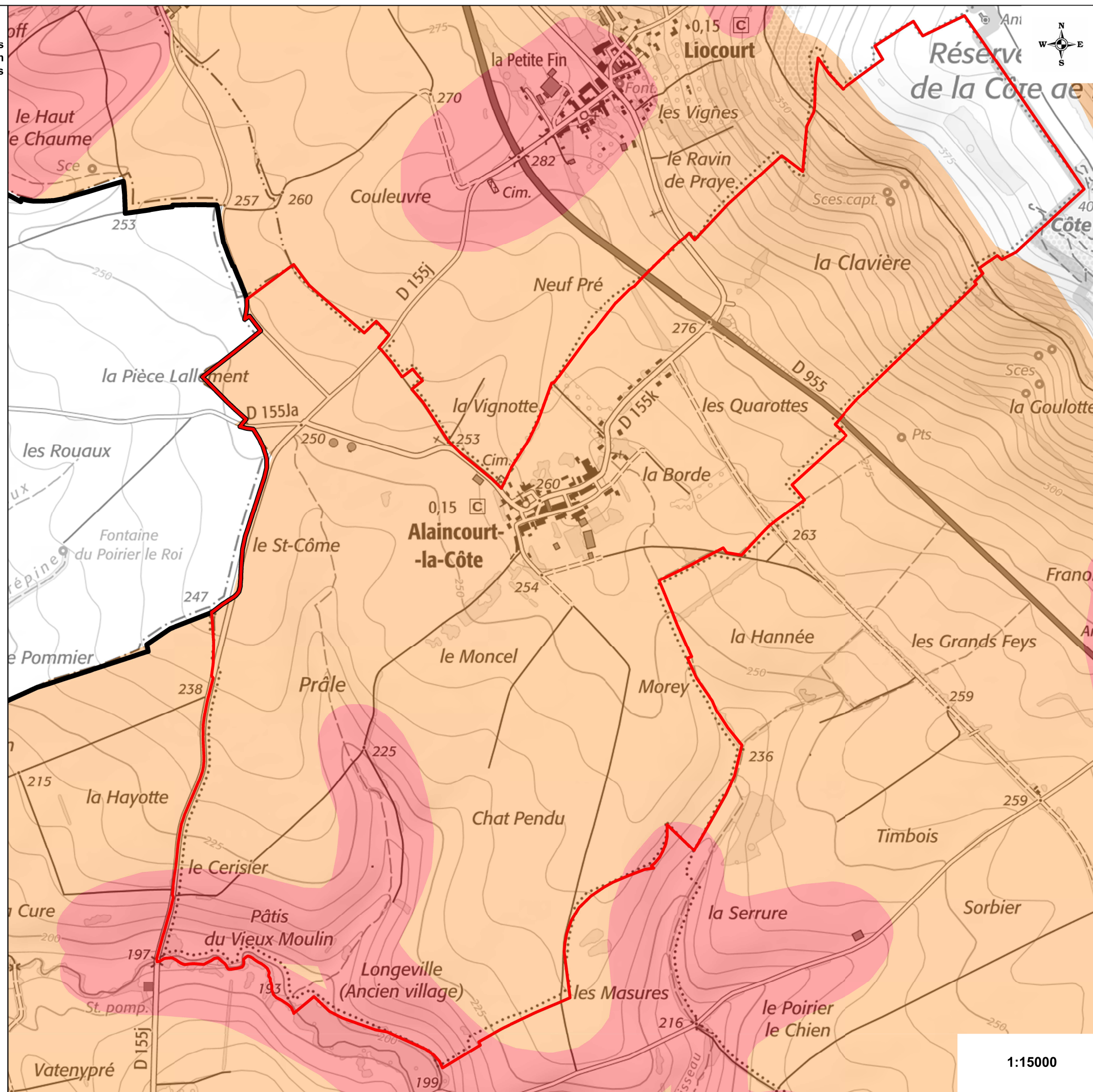
L'échelle est limitée de 1/50000e à 1/10000e
afin que la carte conserve son caractère informatif.
Pour l'interprétation des dispositions constructives,
il sera nécessaire d'utiliser la même carte disponible sur georisque.gouv.fr

 Limite communale

 Limite départementale

Exposition des sols au phénomène de retrait-gonflement des argiles

Exposition moyenne
 Exposition forte



1:15000